

Commune de Saint-Galmier

LISTE DES DELIBERATIONS

PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 20 juin 2024 et de la réunion du 28 août 2024.
- Adopte à l'unanimité la motion pour un plan pour le logement dans les sites patrimoniaux remarquables de 100.000 à 200.000 logements remis sur le marché en 10 ans.
- Approuve à l'unanimité les créations de postes.
- Approuve à l'unanimité la création de poste non permanent suite à un accroissement saisonnier d'activité.
- Approuve à l'unanimité la délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels en accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou en remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non titulaire momentanément absent.
- Approuve à l'unanimité le recours au contrat d'apprentissage
- Approuve à l'unanimité la modification du protocole relatif au temps de travail
- Approuve à l'unanimité l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à la filière police municipale
- Prend acte du rapport de gestion de Novim – exercice 2023
- Approuve à l'unanimité l'élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables
- Approuve à l'unanimité la mise à disposition du téléservice « décaloc cerfa », téléservice de déclaration de meublés de tourisme et chambres d'hôtes
- Approuve à l'unanimité le règlement des marches hebdomadaires
- Approuve à l'unanimité la sollicitation de partenariats pour la foire de la Sainte Catherine Edition 2024
- Approuve à la majorité (24 voix Pour et 5 Contre) la décision modificative n°1 du budget de la commune 2024

- Approuve à l'unanimité les subventions pour 2024
- Approuve à l'unanimité l'indemnisation mobilier dans le logement communal
- Approuve à l'unanimité les mandats spéciaux pour les élus municipaux
- Prend acte des décisions du maire.

Le Maire,
Philippe DENIS.



Affiché et mis en ligne le 30 septembre 2024